Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260115-2026010102-DE

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, LE QUINZE JANVIER, à DIX-NEUF HEURES TRENTE MINUTES,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire.

Convocation du 8 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13

Présents : Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire, Philippe BOSCHER, Christine BRETON, Gérard BEUVE Adjoints, Fabienne PERRO, Linda BRIAND, Benoît ROUAULT, Stéphanie KERAUFFRET, David GAUBERT, Corentin POILVET, Murielle NICOLAS, Isabelle GICQUEL et Eric MINIER.
Absents excusé(e) s : Jérôme LEYRIT et Chrystèle LEFORT

Le Conseil nomme Linda BRIAND en qualité de **Secrétaire de séance.**

DELIBERATION N° 2026-01-01-02
8.3 – LOTISSEMENT de la CLOTURE – DENOMINATION de VOIE

Madame Le Maire informe que dans le cadre de la commercialisation des terrains du Lotissement privé de la Clôture situé rue de Mauny, il convient de dénommer l'impasse desservant les futures maisons.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DECIDE de dénommer « Impasse de la Clôture »

VOTE pour : 13 contre : 0 abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire

Linda BRIAND,
Secrétaire

MAIRIE DE LANDEHEN (Côtes-d'Armor)

Délibération certifiée publiée le 29 janvier 2026 - transmise en Préfecture le 29 janvier 2026
Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire

MAIRIE DE LANDEHEN (Côtes-d'Armor)